

Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 17 (1911)

Artikel: Coup d'œil sur les maîtres de la monnaie de Berne

Autor: Türkler, H.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172632>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COUP D'ŒIL

SUR LES

MAITRES DE LA MONNAIE DE BERNE¹

Un chant populaire proclame de la sorte les anciennes monnaies de Berne : « Bärn het das schönste Schwyzer- « gäld, das allne Kantone so wohl gefällt ; der tapfere « Bär mit frohem Muth, die Krone, si ist des Wappens « Gut. » Cette louange ne s'adressait pas seulement à l'extérieur, mais au contenu des monnaies bernoises et se trouvait surtout vraie pour celles des XVIII^e et XIX^e siècles.

¹ Traduit, par la *Revue suisse de numismatique*, d'une étude en allemand parue dans le *Neues Berner Taschenbuch für 1905*.

Voici les principales publications parues sur ce sujet :

- Altherr, Hs. *Das Münzwesen der Schweiz bis zum Jahre 1798*. Berne, 1910.
Coraggioni, L. *Münzgeschichte der Schweiz*. Genève, 1896, in-4°, pl.
Escher, A. *Schweiz. Münz- und Geldgeschichte von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart*. Berne, 1877-1881, in-8, vign.
Fluri, A. *Die Berner Schulpfennige und die Tischli-Vierer*. Berne, 1910, in-8, pl.
Frei, X. und Blaser, C. *Münzbuch oder Abbildung der kursirenden Geldsorten*. Berne, 1856, in-8, vign.
Haller, G.-E. von. *Schweizerisches Münz- und Medaillenkabinet*. Berne, 1780-1781, 2 vol. in-8, av. pl.
Jenner, Ed. *Die Münzen der Schweiz*. Berne, 1879, in-8.
Lohner, C. *Die Münzen der Republik Bern, mit Nachträgen*. Zurich, 1846, in-8, pl.
Meyer, H. *Die Brakteaten der Schweiz. (Mittheil. der Antiq. Gesellschaft, III. 2)*. Zurich, 1845, in-4°.
Strickler, J. *Das Schweizer Münzwesen im Uebergang vom 18. zum 19. J. (Vierteljahrsschrift für Sozial- u. Wirtschaftsgeschichte. Leipzig, 1901)*.
Strickler, J. *Die Berner Münzstatt und ihr Direktor Ch. Fueter, 1789-1803. (N. Berner Taschenbuch, 1905)*.
Tobler-Meyer. *Die Münz- und Medaillen-Sammlung des Herrn H. Wunderly v. Muralt*. Zurich, 1896-1899, 5 vol. in-8, pl.

Car les monnaies plus anciennes ne méritaient pas toujours un si brillant éloge. L'intérêt fiscal étant mis la plupart du temps au premier plan, il en résultait des monnaies de contenance trop faible, et le prix élevé auquel était amodié la Monnaie concourait au même résultat.

C'est au reste ce qui s'est vu de tous temps et en tous lieux. L'histoire monétaire de Berne devra rendre compte de tous ces faits. Ce que nous allons dire des maîtres de Monnaie bernois est précisément une contribution à cette histoire.

L'argent bernois, c'est-à-dire la *moneta bernensis*, frappé à Berne, est mentionné pour la première fois dans un document de 1228. Il y avait alors dans cette ville un atelier monétaire qui devait être royal, car si l'on veut s'en tenir au texte même des documents, il est impossible qu'il ait appartenu à la Ville. En 1348 encore, le roi Charles IV s'engage à ne pas louer l'atelier monétaire sans l'assentiment des bourgeois de Berne¹.

Le premier maître de Monnaie de Berne doit avoir appartenu à la famille Münzer, à laquelle il aura laissé le nom de sa profession ; tout au moins peut-on conclure que le nom de Münzer aura été donné au fils d'un maître de Monnaie de Berne. Mais bientôt après, Mone-tarius, Münzmeister, Münzer furent des noms portés par des familles tout à fait étrangères à la Monnaie. Si, par exemple, en 1293, les armes de Werner Münzer renferment une bractéate bernoise, il n'en faut pas conclure que ce Werner se trouvait à la tête de la Monnaie ; on a simplement affaire ici à un sceau ou à des armes parlantes².

¹ Cf. E. Welti, *Über die Handveste in den Rechtsquellen der Stadt Bern*, I. *Das Stadtrecht von Bern*, I, S. XXVII f.; *Fontes Rerum Bernensium*, VIII, p. 321.

² *Fontes Rerum Bernensium* und *Berner Taschenbuch*, Jahrg. 1893-1894, S. 19.

Le *Berner Jahrzeitbuch*¹ nous apprend que Rodolphe de Lauffenbourg fut maître de Monnaie, à Berne, à la fin du XIII^e siècle. Henri de Seedorf, bourgeois de Berne, fut maître pendant le premier tiers du XIV^e siècle ; il mourut en 1330. Ce fut son fils Pierre qui, en 1343, fut nommé maître de Monnaie, avec Tragbott comme associé. D'après la légende de son sceau, Tragbott était originaire de Strasbourg ; il apparaît encore comme maître de Monnaie en 1360².

La première notion exacte des rapports de la Ville avec la Monnaie nous est donnée par le contrat que passe, en 1374, le Conseil de Berne avec Pierre Lüllevogel, maître monnayeur. La Ville dispose librement du droit de Monnaie et se réserve celui de changer la monnaie toutes les années pendant les trois ans de durée du contrat. Lüllevogel s'engage à payer un droit de 5 s. par marc sur la monnaie frappée. Ce contrat, très détaillé, reconnaît au maître de Monnaie une juridiction limitée sur ses employés³. Lohner indique qu'en 1407 le maître de Monnaie était Henri Subinger. Nous n'avons pas pu vérifier ce renseignement, et nous savons d'autre part, par un document de 1389, que Henri Subinger était considéré comme un homme modérément riche⁴.

En 1421, l'orfèvre Cuntzmann Motz reçoit l'ordre de frapper des plapparts comme ceux qui avaient été frappés précédemment par un Suisse romand, ou un Français, ou un Italien (un Walch)⁵.

Motz était membre du Grand Conseil et il mourut en 1435. Son fils Bernard, orfèvre, est indiqué comme maître de Monnaie en 1472⁶. Il mourut la même année et laissa sa

¹ Arch. d. hist. Vereins Bern, IV, 389.

² *Fontes* (*op. cit.*).

³ *Fontes R. B.*

⁴ Arch. d. hist. Vereins Bern, XIV, S. 651, n° 802.

⁵ *Spruchb. A*, 238, im Staatsarch. Bern.

⁶ *Spruchb. F*, 463.

fortune à son frère Thomas Motz; nous ne savons si ce dernier fut aussi nommé maître de Monnaie¹.

Pendant dix ans, la Monnaie fut de nouveau inoccupée et le marché fut envahi par des pièces de bas aloi, provenant de Savoie, de Bourgogne et d'ailleurs, ce qui porta du préjudice aux monnaies du pays.

Le 13 avril 1482, Berne conclut un traité avec Georges Holzschuher², à Nuremberg, pour la livraison de l'argent nécessaire au travail de dix à douze ouvriers. Holzschuher devait également entreprendre le monnayage et envoyer un monnayeur chargé de la frappe des fünfer, des hellers, des plapparts et même des pièces plus grosses. Cent guldens devaient être déposés comme avances pour la frappe. On ne sait si ce traité fut mis à exécution, mais ce qui est certain, c'est qu'en 1482³ même un second contrat fut signé à la Saint-Martin, par lequel Berne s'engageait à n'acheter qu'à Holzschuher et à son associé Ulrich Erckel et à un prix convenu entre eux, l'argent nécessaire pour que six ouvriers fussent constamment occupés. La Ville devait payer mille gulden d'avance et la balance de cette somme ne devait être établie qu'après la résiliation du contrat. Il n'est plus question ici du monnayage dont devaient se charger les fournisseurs d'argent; il semble plutôt que ce fût l'affaire du maître de Monnaie, André Bromberger, nommé en 1483⁴. Bromberger dut se défendre en justice contre les calomnies d'un ouvrier de la Monnaie qui l'accusait d'avoir causé de grands dommages et soustrait deux cents guldens à la ville.

Haller⁵ indique Jean Schwab comme maître de Monnaie en 1483⁶, mais ce n'est pas exact, Jean Schwab ne

¹ Test. B. I, 173.

² Ratsman. 36, 53.

³ Spruchb. J, 30.

⁴ *Ibid.*, 190.

⁵ G. E. v. Haller. *Schw. Münzkabinet.*

⁶ Ratsman. 1483, 22. Aug.

fut qu'un simple ouvrier. Le monnayage de cette année 1483 est marqué par une émission de funfer de mauvais aloi, qui provoqua des réclamations de la part de plusieurs États, sans que la fabrication en fut au reste interrompue¹. Mais le monnayage de Bromberger dut prendre fin avec cette même année 1483.

En 1492, un maître de Monnaie, Louis Gsell, hôtelier à Bâle (zum Storchen), fut consulté au sujet de la frappe des monnaies d'or et d'argent². Il dut indiquer le lieu de provenance de l'argent et même venir à Berne entreprendre lui-même la frappe. Cependant on ne connaît de contrat monétaire signé avec Gsell qu'en 1494³. Les pièces qu'il eut alors à frapper étaient des « dickplap-parts », monnaie valant cinq batz, des plapparts de quatre kreuzers, bientôt dénommés batz, et des hellers⁴.

En 1496, Gsell se retira avec un certificat très flatteur⁵.

Il fut remplacé par Jean Bur (Buwer) qui, selon Anshelm⁶, aurait retiré de sa maîtrise de fort beaux bénéfices de la frappe des batz, sans que ce fût précisément une gloire pour la ville.

En 1508, Bur était encore à son poste et, à Pâques de cette année, il devint membre du Grand Conseil.

Son successeur, Michel Glaser, propriétaire de l'auberge du Lion, à Berne, frappa en 1507⁷ des guldens d'or, puis en 1512 des dickens, avec la vaisselle que le duc de Savoie avait laissée à Berne comme gage vis-à-vis des villes alliées⁸. En 1513, lors du mouvement révolutionnaire contre les pensions étrangères, il fut désigné à la fureur populaire et décapité.

¹ Teutsch-Missivenbuch E, 149, 120, 149, 275.

² Miss.-B. G, 351.

³ Haller, Bern, in s. Ratsman. II, 258.

⁴ Sans doute aussi des thalers, de même qu'en 1492 des dickens. (Réd.)

⁵ Spruchb. 483.

⁶ Anshelm, II, 91.

⁷ A. Fluri. *Kulturgeschichtl. Mitteilungen aus den bern. Staatsrechnungen des XVI. Jahrg.*, S. 67, wo une Reihe von Notizen über das Münzwesen stehen.

⁸ Spruchb. U, 233. *Testones, testons.*

En 1514¹, un inconnu, signalé simplement comme « le gendre de Willenegger », fut appelé comme maître de Monnaie. Il est fort probable que cet inconnu n'est autre que Simon Roll, qui, en 1515 et 1518, est signalé comme propriétaire d'une maison située sur le côté de l'ombre de la Kramgasse². En 1521, on voit l'orfèvre Martin Müller frapper des hellers ; il faisait déjà partie du Grand Conseil en 1494. Ce fut son fils Mathieu qui, en 1529, transforma en batz les ornements d'église sécularisés³.

En 1532, la charge de maître de Monnaie fut conférée à Jörg Dingnauer⁴, qui semble l'avoir conservée jusqu'à sa mort, en 1542. Il fut membre du Grand Conseil dès 1536.

On constate avec surprise qu'en novembre 1532, alors que Dingnauer se trouvait en charge, l'autorisation fut donnée à Pierre Lucas de monnayer des batz de Berne en se servant de dickens. Suivant un arrêt du 25 février 1540, Dingnauer frappa plusieurs fortes monnaies, entre autres des dickens, des thalers, aux armes de la Ville et des bailliages.

Après la mort de Dingnauer, Berne fut quelque peu embarrassée de lui trouver un successeur. En octobre 1542⁵, le maître de Monnaie de Constance, Jacob Zenkgraf, fit à la vérité ses offres de service, mais peu après il se retirait. En avril 1543, le gouvernement bernois s'adressait de nouveau à Zenkgraf, par l'intermédiaire du Conseil de Constance, pour le prier de venir à Berne frapper de nouvelles monnaies et en essayer d'autres. Mais cette démarche n'eut, semble-t-il, aucun succès, car, le 26 septembre⁶, on se décida d'accepter les offres

¹ Haller a. a. O.

² Il est absolument faux de vouloir faire dériver de ce maître de Monnaie le mot de Rollbatzen, dont l'étymologie exacte vient d'être donnée par le D^r J. Cahn dans son excellente « Münz- und Geldgeschichte der im Grossherzogtum Baden vereinigten Gebiete Teil : Konstanz und das Bodenseegebiet im Mittelalter ». Heidelberg 1911. D'après cet auteur Rollbatzen est synonyme de « Brummbär », ours grognant.

³ *Anz. f. Altertumskunde*, Jahrg. 1903-4, n° 1.

⁴ Haller a. a. *Osterbücher*.

⁵ *Unnütze Papiere* B. 18,7. T.-Miss.-B. Y, 285.

⁶ *Ibid.*, 403. *Ratsman*. 1544, Miss.-B. IX, 26.

de service de Wolfgang, maître de Monnaie de Sion, à la condition qu'il apporterait à Berne son acte de naissance. Il y a tout lieu de croire que Wolfgang vint à Berne, mais ce ne fut pas pour longtemps, puisqu'au commencement de 1545, la place de maître de Monnaie se trouvait de nouveau vacante.

Hans Albrecht¹, ancien maître de Monnaie de Fribourg en Brisgau, ne fut pas accepté à Berne, sous prétexte qu'il avait quitté Fribourg sans prendre congé de ses chefs d'une façon correcte.

Le maître de Monnaie de Lausanne² fut alors choisi, mais son nom n'a pas été conservé, malgré la grande activité qu'il déploya.

Le 6 janvier 1550³, la charge de maître de Monnaie de Berne fut confiée, pour cinq ans, à Nicolas Schaller, fils posthume du secrétaire de la Ville, portant les mêmes noms et mort en 1525. Ce monnayeur paraît ne pas avoir appris ce métier et doit être considéré comme gérant de la Monnaie ; il eut, en 1553⁴, maille à partir avec ses créanciers.

Dès 1552, on voit Louis Wyss occuper à Berne le poste de maître de Monnaie. Il partit à la fin de cette année pour revenir l'année suivante et conserva son poste jusqu'en 1564, année de sa mort. Louis Wyss n'appartenait ni à la famille bernoise Wyss, portant deux roseaux dans ses armes, ni à celle dont les armes sont ornées d'un lis. On sait qu'en 1561 il frappa des dickens pour la monnaie de Sion.

Après la mort de Louis Wyss, la Monnaie de Berne fut cédée à Isaac Lengenfelder, ou Klingfelder⁵, forgeron à Soleure, mais la veuve de Louis Wyss eut encore le droit de monnayer 100 marcs d'argent qui étaient restés en suspens.

¹ T.-Miss.-B. Y, 683-703.

² Haller a. a. O.

³ *Ibid.*

⁴ Chronik von Joh. Haller zum Jahre 1553.

⁵ Ratsman. 1564, VII, 27. Fluri a. a. O.

L'activité de Lengenfelder fut de courte durée, car, au bout de peu de temps, il était de nouveau maître de Monnaie à Soleure.

Pierre Rohr, orfèvre et membre du Grand Conseil dès 1559, avait déjà fourni, depuis 1565¹, des coins destinés spécialement aux guldens d'or.

En 1566², il fut nommé garde de la Monnaie. En 1567, il travailla comme maître de Monnaie et conserva ce poste jusqu'en 1584. Son fils Cornélius, orfèvre comme lui, fut maître de Monnaie de 1588 à 1606, année de sa mort.

Auparavant, en février 1599³, le Conseil se laissa persuader, par un certain Sébastien Margstein, d'entreprendre l'« art de l'or » (Goldkunst). Plusieurs membres du Conseil reçurent l'ordre de conclure un contrat avec Margstein et, en présence du maître de Monnaie, de lui fournir le matériel, de nommer des collaborateurs de confiance et de contrôler sérieusement leurs travaux.

Le résultat fut que, le 7 août 1599, Margstein obtint la permission de frapper des ducats sous la surveillance et le contrôle du maître de Monnaie. Il existe en effet des guldens d'or de Berne datés de 1599 et 1600⁴.

A la fin de l'année 1606⁵, on appela au poste de maître de Monnaie Pierre Koli, qui s'était formé à Strasbourg dans l'art du monnayage. Il paraît que, comme moyen de discipline pour les apprentis de la Monnaie, Koli faisait usage d'une casquette de fou pour laquelle le caissier fournissait l'étoffe. En 1608, il fut autorisé à frapper des angster, mais il dut les faire plats et non creux⁶.

¹ Fluri.

² Ratsman. 1567, VI, 14.

³ Unnütze Papiere Bd. 18, n° 14, 1599, Febr. 13.

⁴ On ne connaît de 1600 que des doubles ducats et des ducats, mais pas de monnaie d'or datée de 1599. (Réd.)

⁵ Ratsman. 1606, XII, 30.

⁶ Le 25 janvier 1612, il est dit que le maître de Monnaie, malgré la défense, change les anciens kreuzers et les refond. Ratsman.

A la fin de 1613, Koli mourut et sa femme eut permission de monnayer ce qui restait de matière préparée, sous la surveillance du garde Jean Zehnder, orfèvre¹.

Les gardes de Monnaie étaient les surveillants de la Monnaie. Au xv^e siècle, on les nommait les examinateurs de la Monnaie (Münzbeschauer); en outre, il y avait l'essayer. En 1544, il est déjà fait mention de deux gardes. Dès l'année 1600, les noms de ces gardes sont fournis par les registres des fonctionnaires et des employés de l'État (Besatzungsbücher).

Au xvii^e siècle, quatre gardes sont nommés d'office : deux sont choisis parmi les membres du Conseil et les deux autres parmi les Deux-Cents ou membres du Grand Conseil. En 1608, par exemple, les gardiens choisis parmi les Deux-Cents furent l'orfèvre Jean Zehnder, le jeune, et Pierre Koli, le maître de Monnaie. Zehnder occupa ce poste jusqu'en 1628, avec interruptions momentanées.

Après la mort de Koli, on établit, en 1614, un nouveau matériel de frappe tel qu'il en existait déjà un à Ensisheim². Avant que cette nouvelle installation fût terminée, André Haberer, orfèvre d'Aarau, membre du Grand Conseil, et Ulrich Wolf, employé à la Monnaie, durent encore battre monnaie avec l'ancien procédé³. Puis un comité de la Monnaie, composé de quatre conseillers et de deux représentants des Deux-Cents, chercha de quelle manière on pourrait tirer parti le mieux possible de la nouvelle installation, dont on attendait le plus grand succès.

Gaspard Willading, fils du banneret Christian Willading, qui, manifestement, n'entendait rien au monnayage, prit à bail la Monnaie en 1614⁴. Il reçut des autorités

¹ Ratsman. 1613, XII, 6.

² Hallers Münzkabinett.

³ Ratsman. 1614, II, 25.

⁴ Ratsman. VII, 9.

une avance de 6000 couronnes, pour laquelle il fut cautionné par les notables suivants : d'Erlach, de Mulinen, Wagner et Wyss. Le gouvernement recevait par année 1000 couronnes comme loyer. Le véritable monnayeur se trouvait être le serrurier de la Monnaie, Jean-Rodolphe Räber d'Aarau, à qui on offrit, en 1616, le droit de bourgeoisie de Berne.

Willading ne put continuer bien longtemps son entreprise et, dès 1616, il dut la céder à d'autres, puis plus tard, en 1620, il fut poursuivi par ses créanciers. Les armes de Willading, ainsi que celles de sa femme, Antonia Wyttenbach, se voient encore en pierre au Weyermannshaus (actuellement Steigerhubel), près de Berne.

Les nouveaux fermiers de la Monnaie furent Jean-Henri et Jean-Bernard Wyttnauer, de Bâle¹. Ils ne payèrent que 2000 livres par an, soit donc les trois cinquièmes de ce que payait Willading. Par contre, ils avaient à leur charge les émoluments du garde, Bernard Bourgeois, de Grandson qui, en 1616, acheta la bourgeoisie de Berne.

Afin d'être indépendant des maîtres de Monnaie, Bourgeois, ou Burger, comme on l'appela bientôt, demanda que ses appointements lui fussent servis directement par le trésorier.

Peu de temps après (mai 1618), les deux Wyttnauer se plaignirent du préjudice que leur causait la hausse du prix de l'argent. On modifia alors l'ordonnance monétaire relative aux petites monnaies² en diminuant le titre, ce qui en fit des pièces de mauvais aloi ; en même temps, on rendait les maîtres responsables des pièces de poids trop faible.

Lorsqu'en août 1621, les deux maîtres de Monnaie se plaignirent de nouveau de ce que la Monnaie ne leur

¹ *Hallers Münzkabinett*. Lohner, 263.

² *Spruchbuch M M*, 328, 29-30 mai 1618.

rapportait pas assez, on résilia leur contrat et on leur chercha un remplaçant.

Entre temps, le garde Bernard Bourgeois se mit à frapper jour et nuit des batz et des kreuzers pour le compte du gouvernement¹. Par suite de la hausse du prix de l'argent, on fit une refonte de tous les dickens de bon poids frappés dans les années 1618 et 1620 et on les monnaya à nouveau.

Le 23 janvier 1622², la Monnaie fut reprise par le marchand Ahr. Bizijs et le garde Bourgeois pour le prix annuel de 1000 couronnes. Dans la bourgeoisie, on parla beaucoup des gros bénéfices que réalisaient les maîtres de Monnaie et du prix bien plus élevé que d'autres offraient de payer. Hans Wyss, le fabricant de perçoirs, offrit même de payer 6000 couronnes par an³, soit donc six fois plus que Bizijs ; aussi la Monnaie lui fut-elle cédée pour trois ans. Son intention était de battre 1000 marcs de batz par semaine. Jean-Rodolphe Räber fut très probablement son associé. Bizijs et Bourgeois purent rompre leurs engagements et Wyss fit de suite installer un nouvel appareil pour le laminage de l'argent.

Le 8 octobre 1622, Wyss fut à son tour dépossédé de la Monnaie qui revint de nouveau à Bizijs, mais cette fois à d'autres conditions, puisqu'il était maître de Monnaie pour le compte du gouvernement, qui lui paya 9 batz par marc de batz et 12 batz par marc de kreuzers.

Cinq mois plus tard⁴, la Monnaie fut fermée et le matériel prêté pour un an au serrurier Räber.

Désormais et jusqu'en 1656, la Ville n'eut plus de maître de Monnaie attitré. Pendant cette période, le garde fut chargé de monnayages peu importants, mais fréquents, tels que les *Tischlivierer*.

¹ 1621, XI.

² Unnütze Papiere, Bd. 18.

³ Ratsman. U, 22, X, 8.

⁴ Ratsman. M U, III, 8.

Ces petites médailles étaient distribuées chaque année, à Pâques, par le Conseil, aux enfants de la bourgeoisie, réunis à cet effet autour de petites tables appelées « *Tischli* », d'où le nom de *Tischlivierer*.

L'orfèvre Daniel Wyss¹, qui fut garde de Monnaie, de 1617 à 1618, puis réintégra ce poste en 1634, reçut, le 10 février 1635, l'ordre de frapper des tischlivierers et des sechszechnerpfennigs². Il fut aussi chargé de fournir les prix d'école, mais seulement pendant une année.

En 1638³, il dut faire une frappe pour six années des mêmes médailles, ainsi que des médailles pour l'exercice militaire. Lorsqu'il réclama au sujet du salaire qui lui était consenti et qu'il trouvait trop faible, il lui fut signifié que s'il n'était pas content il pouvait se retirer. En 1641⁴, Wyss renouvela sa demandé, nous ne savons s'il eut plus de succès.

En 1648, ce garde eut encore à frapper des tischlivierers, des sechszechnerpfennigs et des prix d'école en quantité suffisante pour quatre années. Lorsqu'en 1652, Daniel Wyss mourut, ce fut son fils Antoine, orfèvre comme lui, qui lui succéda. Celui-ci ne put toutefois entreprendre que des travaux tout à fait courants, car lors de la distribution de médailles aux officiers, lors de la guerre des paysans, on dut recourir aux bons offices de la Monnaie de Bâle⁵. De même pour un monnayage important, nécessité par ladite guerre, le Conseil s'adressa, à la fin de 1655⁶, à un maître du dehors.

Le garde Wyss fut alors invité à compléter auprès de lui son instruction monétaire par trop rudimentaire.

¹ Il appartenait à la famille des Kolben-Wyss.

² Médailles du Conseil des Seize.

³ 8 janvier.

⁴ 24 février.

⁵ Lohner, S. 264.

⁶ Ratsman. 28 décembre.

Nicolas Wytnauer, maître de Monnaie à Neuchâtel, proposa, en décembre 1655, de reprendre la direction de la Monnaie de Berne, en conservant comme associé le garde Antoine Wyss¹.

Un inspecteur spécial de la Monnaie fut nommé le 13 février 1656, en la personne de Jean-Philippe Grobetti; mais celui-ci fut remplacé, le 23 mars suivant, par le conseiller Bucher et l'ancien bailli Stürler. Les maîtres de Monnaie recurent l'ordre de frapper des dickens « bien conditionnés », spécialement des dickens de cinq batz, aujourd'hui encore si nombreux. Les particuliers furent également autorisés à faire monnayer leur vaisselle d'argent à la Monnaie. Le 17 mai 1656, le Conseil mit en discussion la question de savoir s'il fallait interrompre le monnayage ou le poursuivre, car un certain désordre régnait à la Monnaie, le maître et le garde se disputant la priorité de rang. En outre, des monnaies avaient été émises à l'insu des inspecteurs, et cela à raison de quatre-vingt-onze au lieu de quatre-vingt-dix pièces au marc.

Nicolas Wittnauer prit alors comme prétexte la maladie pour se retirer. Sa fille s'étant mariée peu après à Berne, le Conseil, pour honorer ce maître qui n'avait cependant pas démerité, envoya pour la noce cinquante mesures de vin des caves allemandes et autant des caves françaises.

Le Conseil exprima alors le désir de voir Wyss parfaire tout à fait son instruction monétaire; un peu plus tard on retrouve son nom. Le successeur de Nicolas Wytnauer fut Jean-Henri Schärer, orfèvre, de Thoune. Ce fut lui qui frappa les ducats de 1658 et les doubles et quadruples ducats de 1659.

Le 26 février, le Conseil fit frapper des demi-guldens, des pièces de cinq-batz et de dix-kreuzers. Ce travail

¹ 22 janvier 1656. Patent von 26. II 1656, im Spruchbuch, Ss. 352.

fut confié au garde Antoine Wyss¹, à qui il fut recommandé de changer le type des pièces de cinq-batz et des demi-guldens. Les inspecteurs furent de nouveau l'ancien bailli Stürler et le secrétaire de la Monnaie Mundtwyler.

En 1668², des ouvertures furent faites à un maître de Monnaie de Besançon, mais elles échouèrent et Antoine Wyss fut de nouveau chargé d'une émission pour laquelle un accord fut conclu le 29 juin 1669.

En 1674, le Conseil eut besoin de médailles pour le catéchisme, ainsi que pour le Conseil des Seize, et Wyss fonctionna de nouveau ; mais attendu qu'il réclamait une augmentation de salaire, la frappe de ces pièces fut limitée au nombre strictement nécessaire³. En 1675 les services de Wyss furent de nouveau requis pour les prix d'école.

Dans l'année 1678, un bourgeois de Berne, Jean-Rodolphe Willading, se présenta comme fermier de la Monnaie. Le garde, Antoine Wyss qui, depuis 1673, remplissait aussi la charge d'économie du Musshafen, dut rendre compte de ses travaux depuis vingt ans. Il en résulta des différences importantes entre ses chiffres et ceux du secrétaire de la Monnaie Mundtwyler, en ce que Wyss prétendait avoir reçu beaucoup moins de billon et livré, par contre, beaucoup plus d'argent monnayé. Eu égard à son âge et à sa situation digne de commisération, sa dette fut réduite à 577 couronnes⁴, à charge par lui de céder à la Monnaie tous les outils lui appartenant. Par contre, on ne voulut pas réduire le solde d'un autre compte, se montant à 111 couronnes, bien qu'à cette occasion (23 juin 1680) il consentit à abandonner sa place de garde. Son fils, Emmanuel Wyss,

¹ Ratsman. 7 mars 1667.

² *Ibid.*, 3 février.

³ 10 mars 1674.

⁴ Ratsman. 1679, III, 24 u. 1680, V, 15.

fut un orfèvre de talent, dont on conserve encore quelques œuvres au Musée historique de Berne. Il paraît qu'il avait déjà travaillé depuis longtemps à la Monnaie, car, le 2 avril 1679¹, on lui accorda, en récompense de l'activité qu'il avait déployée pendant de longues années, quatre muids de vin et vingt boisseaux d'orge. — Jean-Rodolphe Willading fut membre du Grand Conseil en 1673, et chef de la douane en 1677. Il s'engagea à payer annuellement une location de 800 couronnes² pour l'utilisation de l'atelier et le droit de battre monnaie, entre autres des thalers, demi-thalers, demi-guldens, des pièces de cinq-batz et de dix-kreuzers. La location fut faite pour six ans. Willading ne devait, autant que possible, employer que des bourgeois de Berne, ou des ouvriers étrangers réformés, lesquels étaient tenus d'autoriser deux bourgeois à les regarder travailler afin de pouvoir apprendre le métier. Mais Willading ne trouva sûrement pas son compte à la Monnaie, puisqu'en septembre 1679³ il était déjà remplacé.

Son successeur fut, pour quelques mois, Samuel Fischer, le jeune. Son frère, Beat Fischer, bailli à Wangen et fondateur de la poste bernoise, le remplaça en 1680. Il frappa notamment des quarts-de-thalers et dénonça son contrat au commencement de 1681⁴, la frappe des pièces de dix et vingt-kreuzers lui ayant été interdite; toutefois, il put encore monnayer jusqu'à Pâques le stock de billon qu'il possédait. Les machines qu'il avait acquises entre temps lui furent remboursées et on les conserva à la Monnaie. Le Conseil était sur le point de louer celle-ci à l'orfèvre Fuhrer (Forrer), lorsque Samuel Fischer la demanda, avec l'obligation prise par lui d'en conserver les instruments.

¹ Il n'est donc pas mort en 1676, comme le dit de Werdt dans ses *Tables généalogiques*.

² Traité du 18 juillet, Spruchbuch WW, 325, modifié le 4 décembre 1678.

³ Ratsman. 14 sept. 1679.

⁴ *Ibid.*, 14 janvier et 2 février 1681.

En 1681¹, il y eut encore des difficultés avec David Dick qui, sur l'ordre du gouvernement, avait gravé un coin, mais l'avait compté trop cher.

En juin 1683², Daniel Schlumpf, de Saint-Gall, se présenta pour affermer la Monnaie. Son offre était avantageuse, puisqu'il offrait 1000 couronnes par an comme prix de fermage.

Le Conseil l'accepta le 16 et le 27 mai 1684; Schlumpf frappa une émission de tischlivierers, de prix d'école et de médailles du Conseil des Seize, assez forte pour durer dix ans; en outre, il frappa des pièces de dix-kreuzers, de cinq-batz, de demi-guldens et de ducats. Samuel Fischer fonctionna comme garde et conserva ce poste jusqu'en 1694, époque à laquelle il fut remplacé par l'orfèvre Emmanuel Jenner.

L'activité de Schlumpf durant l'année 1684 ne donna lieu à aucune remarque, sauf qu'il eut à se défendre contre l'orfèvre Jean-Georges Burkhard, de Nidau, qui demandait un prix trop élevé pour la taille des coins destinés aux vierers, pfennigs et ducats. Schlumpf avait promis à Burkhard de lui faire faire tous les coins nécessaires, tandis qu'il ne lui en fit faire que quelques-uns comme modèles, qu'il fit ensuite imiter par Dick, à Berne. Mais le Conseil, ayant trouvé le travail de Burkhard plus beau, il lui accorda un dédommagement de 100 thalers.

En 1696³, Emmanuel Jenner entreprit une émission pour des particuliers qui voulaient transformer leur or en monnaie. Le 20 février 1711⁴, le Conseil jugea utile de rouvrir la Monnaie mais pour son propre compte et il n'admit plus, désormais, la participation directe ou indirecte des particuliers.

¹ Ratsman. 13 juin 1681.

² *Ibid.*, 8 août 1684.

³ Ratsman. 29 juillet.

⁴ Ratsman.

En 1716¹, la vaisselle prise en 1712 à Baden fut utilisée à la Monnaie.

En 1727, le Cabinet de numismatique du sous-commis-saire Jean-Rodolphe Lerber fut acquis par le gouvernement pour le prix de 6000 livres.

Jenner quitta son poste en 1724 et fut remplacé par l'orfèvre Andreas Otth qui avait sollicité cet emploi². Otth remplit les fonctions de garde pendant vingt-sept ans, devint ensuite intendant des Caves et fut remplacé à la Monnaie par l'orfèvre Charles Jenner³, dont il fut chargé de parfaire l'instruction monétaire.

En 1769, Jenner se vit dans l'obligation de donner sa démission pour cause de santé; il était âgé de soixante-quatorze ans⁴. Deux postulants s'offrirent pour lui succéder : Jean-Samuel Wagner, orfèvre, fils du coutelier Jean Wagner, et David König, horloger. On leur fit passer un examen qui dura deux jours⁵. Comme Wagner avait déjà travaillé avec Jenner, ainsi qu'à Genève, auprès d'un essayeur, ce fut lui qui obtint les meilleures notes. Ses essais d'or et d'argent furent reconnus exacts, tandis que ceux de König étaient faux. Pour le calcul, il s'en tira également à la satisfaction de tous. Wagner obtint donc la place de garde et maître de Monnaie, ainsi que celle de gérant de la Caisse officielle de prêts sur gages d'objets d'or et d'argent.

On trouvera dans l'étude de M. le Dr Strickler⁶ des renseignements sur l'incendie qui détruisit en partie, le 9 septembre 1787, l'ancien atelier monétaire situé à côté de l'hôtel de ville, à l'ouest.

Jean-Samuel Wagner mourut le 16 mai 1789. Son successeur, le dernier maître de Monnaie de Berne, fut

¹ Ratsman. 1727, XII, 17.

² Nommé le 24 août 1724.

³ 15 juin 1741.

⁴ Démission, 5 septembre 1769.

⁵ *Manual der Münzkommission*, n° 4, S. 11.

⁶ Publiée dans le « Neues Berner Taschenbuch » f. 1905.

Christian Fueter, qui servit successivement le gouvernement aristocratique, celui de la République helvétique, ainsi que ceux de la Médiation et de la Restauration.

Le 24 janvier 1838¹, l'atelier monétaire de Berne fut fermé et la maison de la Monnaie subsista comme demeure de Christian Fueter qui termina de la façon la plus honorable la longue liste des maîtres de Monnaie de l'ancienne République de Berne.

H. TÜRLER.

Maîtres de la Monnaie de Berne.

Rodolphe de Laufenbourg.	Fin du XIII ^e siècle.
Henri de Seedorf.	1 ^{er} tiers du XIV ^e s., † 1330.
Pierre de Seedorf et Tragbott.	1343-1360.
Pierre Lüllevogel.	1374.
Cuntzmann Motz.	1421, † 1435.
Bernard Motz.	1472.
Georges Holzschuher et Ulrich Erkel.	13 avril 1482.
André Bromberger.	1483.
Louis Gsell.	1492, 1494-1496.
Jean Bur (Buwer).	1496-1505.
Michel Glaser.	1507, † 1513.
Simon Roll.	1514.
Martin Müller.	1521.
Mathieu Müller.	1529.
Jörg Dingnauer.	1532, † 1542.
Wolfgang.	26 septemb. 1543.
Le Monnayeur de Lausanne.	1545.
Nicolas Schaller.	6 janvier 1550.
Louis Wyss.	1552, † 1564.
Isaac Lengenfelder ou Klingfelder.	1564.
Pierre Rohr (garde, 1566).	1567-1584.

¹ Ratsman.

Cornelius Rohr.	1586-1606.
Sébastien Margstein.	1599.
Pierre Koli (garde et maître).	1606-1613.
André Haberer et Ulrich Wolf.	1614.
Christian Willading.	1614-1616.
Jean-Henri et Jean-Bernard Wyttnauer.	1616-1621.
Bernard Bourgeois (Burger), garde et maître.	1621.
Abraham Biziis et B. Bourgeois.	23 janvier 1622.
Hans Wyss.	1622.
Abraham Biziis.	1622.
La Seigneurie.	1623-1656.
Daniel Wyss (garde et maître).	1634, † 1652.
Nicolas Wyttnauer et Antoine Wyss.	1656.
Jean-Henri Schärer.	1658-1659.
Antoine Wyss (garde et maître).	1667, 1669, 1674, 1675.
Jean-Rodolphe Willading.	1678, sept. 1679.
Samuel Fischer.	Septembre 1679.
Beat Fischer.	1680 à comm ^t de 1681.
Samuel Fischer (garde et maître).	Comm ^t de 1681-1694.
Daniel Schlumpf.	17 mai 1684.
Emmanuel Jenner (garde et maître).	1696-1724.
André Otth (garde et maître).	1724 - 15 juin 1741.
Charles Jenner (garde et maître).	15 juin 1741 - 5 sept. 1769.
Jean-Samuel Wagner (garde et maître).	1769-1789.
Christian Fueter (garde et maître).	(1789)-1793-1838.
